



**Relevé de délibérations du Conseil d'Administration**  
**Séance du 11 mars 2021**  
**- visioconférence -**

Référence	RD_DIR_CA 2021_03_11
Révision	
Date d'application	11 mars 2021
Version	1

**Pour information :**

**23 membres présents et 8 membres représentés sur 31 membres en exercice.**

Délibérations	Détails des votes	Observations
➤ Le CA approuve le procès-verbal de la séance des 17 et 21 décembre 2020.	unanimité	Publication (site web)
➤ Le CA approuve le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 février 2021	unanimité	Publication (site web)
➤ Le CA approuve <b>le compte financier 2020.</b>	unanimité	
➤ Le CA arrête <b>les éléments d'exécution budgétaire</b> suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 318.26 ETPT sous plafond et 90.72 ETPT hors plafond</li> <li>• 54 076 101,02 € d'autorisations d'engagement réparties comme suit :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 43 332 110,28 € au titre du personnel</li> <li>○ 10 071 824,93 € au titre du fonctionnement</li> <li>○ 672 165,81 € au titre de l'investissement</li> </ul> </li> <li>• 54 639 417,34 € de crédits de paiement, répartis comme suit :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 43 432 213,23 € personnel</li> <li>○ 10 463 831,99 € fonctionnement</li> <li>○ 743 372,12 € investissement</li> </ul> </li> <li>• 58 861 038,92 € de recettes</li> <li>• 4 221 621,58 € de solde budgétaire (excédent)</li> </ul>	unanimité	
➤ Le CA arrête <b>les éléments d'exécution comptable</b> suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 4 351 610,16 € de variation de trésorerie</li> <li>• - 1 055 973,77 € de résultat patrimonial (perte)</li> <li>• 1 059 519,17 € de capacité d'autofinancement</li> <li>• 325 848,95 € de variation de fonds de roulement</li> </ul>		

<p>➤ Le Conseil d'Administration décide d'affecter <b>le résultat 2020 déficitaire à hauteur de - 1 055 973,77 € en report à nouveau.</b></p> <p>Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des autorisations pluriannuelles sont annexés à la délibération.</p>											
<p>➤ Le CA approuve <b>l'actualisation du protocole relatif au RIFSEEP.</b></p>	unanimité										
<p>➤ Le CA approuve <b>le nouveau projet de mention de master « Santé Publique »</b>, en co-accréditation avec les Universités de Rennes 1 et Rennes 2, pour la période 2022-2027.</p>	unanimité	Dépôt au HCERES									
<p>➤ Le CA approuve <b>le projet de création d'une nouvelle mention de master « Administration de la santé »</b> dans la perspective d'une demande d'accréditation auprès du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.</p>	unanimité	Dépôt au MESRI									
<p>➤ Le CA approuve <b>le projet de parcours « santé environnement » au sein d'une mention de master « Science de l'eau »</b>, en co-accréditation avec les établissements partenaires du site de Rennes, pour la période 2022-2027.</p>	unanimité	Dépôt au HCERES									
<p>➤ Le CA approuve <b>la politique tarifaire applicable aux contrats d'apprentissage et de professionnalisation</b>, à compter du 1er septembre 2021, pour <b>deux formations diplômantes</b>, de la manière suivante :</p> <table border="1" data-bbox="282 935 1568 1126"> <tr> <td></td> <td>Master mention « Santé publique » Parcours M2 « Enfance, jeunesse : politiques d'accompagnement » (ENJEU)</td> <td>Mastère spécialisé « Management en santé »</td> </tr> <tr> <td>Contrat d'apprentissage</td> <td>7 500 €</td> <td>9 000 €</td> </tr> <tr> <td>Contrat de professionnalisation</td> <td>7 500 €</td> <td>9 000 €</td> </tr> </table>		Master mention « Santé publique » Parcours M2 « Enfance, jeunesse : politiques d'accompagnement » (ENJEU)	Mastère spécialisé « Management en santé »	Contrat d'apprentissage	7 500 €	9 000 €	Contrat de professionnalisation	7 500 €	9 000 €	unanimité	Tarifs applicables à compter de la rentrée universitaire 2021
	Master mention « Santé publique » Parcours M2 « Enfance, jeunesse : politiques d'accompagnement » (ENJEU)	Mastère spécialisé « Management en santé »									
Contrat d'apprentissage	7 500 €	9 000 €									
Contrat de professionnalisation	7 500 €	9 000 €									
<p>➤ Le CA approuve <b>la création du diplôme d'établissement « Care Plus ».</b></p>	unanimité										
<p>➤ Le CA approuve <b>les évolutions du diplôme d'établissement « Santé publique et aménagement des territoires, vers un urbanisme favorable à la santé » (SPAT).</b></p>	unanimité										
<p>➤ Le CA approuve <b>les évolutions des modalités de contrôle des connaissances 2020-2021</b> pour les parcours de masters suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Parcours M2 du Master of Public Health (MPH),</li> <li>- Parcours M2 « Promotion de la Santé et Prévention » (PSP) du master Santé publique.</li> </ul>	unanimité	Affichage de ces MCC 2020-2021									

<p>➤ Le CA approuve <b>les modalités de sélection et les capacités d'accueil en M1 (Master of Public Health et master Santé Publique) pour l'année universitaire 2021-2022.</b></p>	<p>unanimité</p>	
<p>➤ Le CA approuve <b>le bilan d'utilisation des crédits « Contribution de vie étudiante et de campus » (CVEC) pour 2019-2020</b> ainsi que les projets et actions pour l'année 2020-2021.</p>	<p>unanimité</p>	

**N.B : Ce document a valeur informative.** Le procès-verbal de ce CA du 11 mars 2021 sera soumis à approbation lors de la prochaine séance.